

AVIS DES MEMBRES DE LA COMMISSION :

Préfecture	Noms/Emargement
<p>Observations</p> <p>avis maintenu de la commission du 10/02/2018) il s'agit sans objection pour le projet sous réserve de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réviser l'objet de la demande au niveau de la fiche de demande; 2. Recueillir l'avis de services du Cadastre et de la conservation foncière) 	<p><i>[Signature]</i></p> <p>Date : 05/10/2018</p>

Commune	Noms/Emargement
<p>Observations</p>	<p>Date : / /</p>

Agence Urbaine	Noms/Emargement
<p>Observations</p> <p>- suite à la Commission du 10/02/2018, le projet ne souleve plus d'objection.</p> <p>N.B: La Commune est tenue de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recueillir l'avis favorable des services concernés (ANF, ONF, le cadastre, etc). - Présenter la dossier technique pour étude et approbation aux services concernés de la commune, 	<p><i>[Signature]</i></p> <p>Date 06/10/2018</p>

Protection Civile	Noms/Emargement
<p>Observations</p>	<p>Date : / /</p>